

Département du Jura

Arrondissement de Dole

Commune de Plasne

Projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2026
Séance Ordinaire

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE DE VALIDATION PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL ET SUSCEPTIBLE DE MODIFICATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Plasne, dûment convoqués le 4 septembre 2026, se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Pascal LARTAUT, Maire.

M. Pascal LARTAUT, M. Claude PAGET, Mme Florence BERODIER, M. Hubert MOTTET, M. Denis FORESTIER, Mme Natalia MACHADO, Mme Marina GEORGES, Mme Emilie MATIVET, M. Olivier PROST

Etaient absents excusés : Mme Emmanuelle VILLET (pouvoirs donnés à M. Claude PAGET), M. Samuel VERGEY (pouvoirs donnés à M. Pascal LARTAUT).

Secrétaire de séance : M. Denis FORESTIER

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation de la séance précédente
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Rendu compte des délégations du conseil municipal au Maire
4. Convention de mise à disposition service mutualisé des secrétaires de mairie 2026
5. Convention spéciale de raccordement des eaux usées de la SCAF Plasne-Barretaine
6. Désignation d'un référent « frelon à pattes jaunes »
7. Communication et questions diverses

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 15.

Objet : Approbation de la séance précédente

Il n'y a pas d'observation sur le procès-verbal de la séance précédente du 23/07/2026. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Objet 3 : Rendu compte des délégations du conseil municipal au maire

- Les frais du commissaire de justice (Actio) pour un montant de 232.28 € TTC (logement cure)
- Bureau Vallée pour 196.86 € TTC (achat fournitures diverses + vitrine extérieure affichage vie associative)

Objet 4 : Convention de mise à disposition service mutualisé des secrétaires de mairie 2026

M. le Maire rappelle que depuis le 01/09/2026, Mme Cindy FLEURY remplace Mme Elise BOILLEY au poste de secrétaire de mairie. Son contrat s'inscrit dans le cadre d'une convention de mise à disposition de la commune de Plasne par la Communauté de Communes Arbois-Poligny-Salins (CC-APS) pour une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois, soit une durée totale de 3 ans au maximum. Mme FLEURY effectuera 15 h de travail hebdomadaire en moyenne pour la mairie de Plasne.

Les membres du conseil municipal sont donc appelés à délibérer afin d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Objet 5 : Convention spéciale de raccordement des eaux usées de la SCAF Plasne-Barretaine

M. le Maire rappelle que les eaux usées non domestiques de la Société Coopérative Agricole et Fromagère de Plasne-Barretaine (SCAF) sont actuellement rejetées dans la station d'épuration (STEP) communale selon les dispositions fixées par l'arrêté n° 13-020 du 17/06/2020 « *portant autorisation de déversement au réseau public d'assainissement de Plasne des eaux usées de la SCAF Fruitière de Plasne-Barretaine* ». Etant précisé que les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, financier et juridique applicables au déversement des eaux usées autres que domestiques sont définies dans une convention spéciale de raccordement des eaux usées autres que domestiques dans le système public d'assainissement de Plasne.

Compte-tenu de l'augmentation des volumes de lait transformés annuellement par la SCAF, l'arrêté n° 13/020 et la convention spéciale de raccordement ont été révisés lors d'une réunion de travail entre des représentants de la commune, de la SCAF, du TIJ (Territoire Ingénierie Jura) et de la FRCL (Fédération Régionale des Coopératives Laitières) en date du 28/07/2026.

M. le Maire rappelle les modalités de calcul de la participation financière annuelle de la SCAF aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de la STEP.

Les membres du conseil municipal sont donc appelés à délibérer afin d'autoriser M. le Maire à prendre un nouvel arrêté remplaçant l'arrêté n°13/020 et à signer la convention spéciale de raccordement avec le Président en exercice de la SCAF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération par 9 voix pour et 2 abstentions.

Objet 6 : Désignation d'un référent « frelon à pattes jaunes »

M. le Maire rappelle l'arrêté de la préfecture du Jura n° 20260521-001 organisant la lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes dans le département du Jura. Cet arrêté fixe notamment les modalités de destruction obligatoire des nids et les modalités de piégeage préventif obligatoire, et demande aux communes de désigner un ou plusieurs référents « frelon à pattes jaunes ».

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec M. Damien GRILLOT, habitant de Plasne et apiculteur exerçant son activité au « Rucher des Prés Ailés » à Toulouse-le-Château afin de lui demander s'il accepterait d'être le référent « frelon à pattes jaunes » de la commune de Plasne. Celui-ci a accepté, particulièrement sensible au sujet et conscient des enjeux de la lutte contre le frelon asiatique.

M. le Maire demande quand même si des membres du conseil municipal seraient intéressés pour être référent.

Personne ne se proposant, les membres du conseil municipal désignent M. Damien GRILLOT comme référent « frelon à pattes jaunes » pour la commune de Plasne. M. le Maire reprendra attache avec lui afin de finaliser les formalités administratives.

Objet 7 : Communication et questions diverses

- **Rentrée scolaire école Jules Verne et infos SIVOS :** M. le Maire informe qu'à sa connaissance la rentrée s'est bien déroulée, hormis un nouvel « incident » avec l'accompagnatrice du bus scolaire MOBIGO. Mme Natalia MACHADO en sa qualité de vice-présidente au SIVOS intervient pour faire un point global sur : l'avancement du projet de rénovation en cours (notamment les demandes de subvention réalisées), l'achat de 5 ventilateurs et climatiseurs portatifs, un point RH suite aux entretiens individuels du personnel ALSH et sur l'incident relaté par M. le Maire avec l'accompagnatrice du bus.

- **Ressources humaines :** mise à disposition par la CC-APS de Mme Cindy FLEURY comme secrétaire de mairie à compter du 01/09/2026. A la station d'épuration, Mme Flora-Kim MAINAUD devrait remplacer M. Fabrice RAMPALY (démissionnaire) à compter du 01/10/2026. Procédure de recrutement en cours et découverte de la STEP avec M. Samuel VERGEY.
- **Travaux / devis en cours :** devis pour les garde-corps aux fenêtres du logement au-dessus de la mairie et main courante à l'église (devis réalisés en cours avec les entreprises Foul Metal et Bois, Xavier DUCHEMIN et DUCROT METALLERIE. Prestation ménage en cours avec Mme Bénédicte AYME (a pris un peu de retard cet été pour ses formalités d'immatriculation). Sera OK pour fin septembre.
- **Logement communaux :** à l'ancienne Cure, M. le Maire et ses adjoints ont décidé, afin de protéger les intérêts de la commune (l'état de dégradation avancé du logement ne permettant plus de le louer) de donner congé aux locataires de l'ancienne cure pour un motif légitime et sérieux. La délivrance du congé au 28/02/2027 a été signifiée le 12/08/2026 par Me RIZZI, commissaire de justice associé à Lons-le Saunier (cabinet Actio).
- **Sécurité routière :** marquage au sol Place de l'Ancien Chalet et STOP rue de la Pompe finalisés avec l'entreprise Girod. L'entreprise Via System va intervenir pour le reste du chantier fin septembre. M. le Maire a adressé un courrier M. le Président du Conseil Départemental pour la RD68 Poligny-Plasne afin de l'alerter sur l'état de dégradation avancé de cette route et des enjeux pour la sécurité routière des usagers. Une copie du courrier a été adressée pour information à Mme la Députée Danièle BRULEBOIS.
Les rues de l'Ancien Chalet et de la Bascule passeront prochainement en zone 30 et le sens de circulation sera modifié rue de la Creuse (prise des arrêtés en cours par M. le Maire). Attente du retour de l'Agence Routière Départementale sur le comptage de véhicules et de vitesse fait pendant l'été.
- **Vie des Associations :** belle réussite du 1er rassemblement de véhicules anciens de Plasmination le 02/08/26. Le Cyclo Club des Monts de Plasne a réalisé une sortie d'une semaine dans les Pyrénées. Une réunion de travail avec les présidents des associations Plasmination, Cyclo Club des Monts de Plasne, Association d'Education Populaire, Moto Club va être proposée afin de recenser les différents besoins et planifier les travaux par tranches plutôt que de faire au coup par coup. Une véritable réflexion doit être menée sur le sujet.
- **Divers :** suite à l'incendie Chemin des Baumes, devis pour assurer les murs de soutènement de la commune avec Groupama. Réfection du talus à prévoir sur la zone de l'incendie. Le nouveau référent ONF est M. Jean-Paul TOULET. Rencontre prévue avec lui le 20/11/26.
- **Prochaines réunions des commissions communales :**
 - Forêt et affouage : 14/09 9h 10h30
 - Voirie, chemins blancs et communaux : 14/09 10h30 - 12h
 - Assainissement : 23/09 9h - 10h30
 - Communication : 29/09 20h
 - Environnement : 01/10 20h
 - Événementielle : 29/10 à 20h
 - Jeunesse et seniors : 5/11 20h :

Prochaine réunion du conseil municipal le 15/10/26 à 20h en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Fait à Plasne le 16 septembre 2026

Le Maire, Pascal LARTAUT

Le secrétaire de séance, Denis FORESTIER